

Propriété intellectuelle : Faits et chiffres de l'OMPI

Série Économie et statistiques



2014

Propriété intellectuelle: Faits et chiffres de l'OMPI

Série Économie et statistiques

2014

Introduction

L'édition 2014 des Faits et chiffres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) relatifs à la propriété intellectuelle donne une vue d'ensemble de l'activité en matière de propriété intellectuelle fondée sur les données statistiques complètes les plus récentes. Les chiffres présentés ont été sélectionnés à partir de ceux figurant dans l'édition 2014 de la publication plus détaillée de l'OMPI intitulée "Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle" (publiée en anglais sous le nom de "World Intellectual Property Indicators"). La présente publication porte sur quatre catégories de titres de propriété intellectuelle, à savoir les brevets, les modèles d'utilité, les marques ainsi que les dessins et modèles industriels, tout en servant d'aide-mémoire. C'est pourquoi elle est principalement axée sur les données relatives aux demandes, qui sont le plus souvent utilisées pour mesurer l'activité de propriété intellectuelle. Les données relatives aux marques font état du nombre de classes, c'est-à-dire le nombre de classes indiquées dans les demandes, afin de mieux comparer l'activité internationale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques selon les offices. De même, les données relatives aux dessins et modèles industriels font état du nombre de dessins et modèles, c'est-à-dire le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes. Les diagrammes, graphiques et tableaux permettent d'effectuer des comparaisons entre offices en ce qui concerne l'activité de propriété intellectuelle et l'utilisation des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye administrés par l'OMPI, en 2013.

Afin de faciliter la compréhension des termes liés à la propriété intellectuelle, un petit glossaire a été inclus à la fin de cette publication.

Les lecteurs peuvent utiliser l'information contenue dans la présente publication mais sont priés de citer l'OMPI comme source. Les utilisateurs des données statistiques de l'OMPI s'engagent à ne pas republier et à ne pas revendre à des fins commerciales les ensembles de données statistiques de l'OMPI. En outre, les utilisateurs peuvent utiliser les données statistiques de l'OMPI dans une œuvre écrite, à condition de mentionner la "Base de données statistiques de l'OMPI" comme source des données.

Veillez noter que, les données étant complétées et actualisées en permanence, les chiffres indiqués dans cette publication peuvent différer des chiffres précédemment publiés et des données figurant sur les pages Web de l'OMPI. Pour une étude plus détaillée des statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI ou des offices nationaux, veuillez consulter les sites suivants :

Statistiques de propriété intellectuelle

www.wipo.int/ipstats/fr

Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle

(en anglais : "World Intellectual Property Indicators")

www.wipo.int/ipstats/fr/wipi

Coordonnées

Division de l'économie et des statistiques

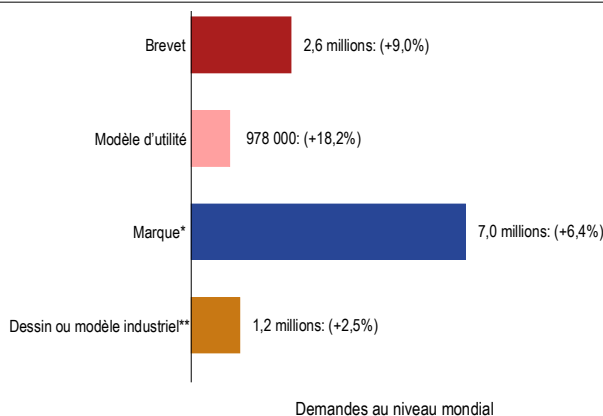
Mél. : *ipstats.mail@wipo.int*

Table des matières

DEMANDES DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS EN VIGUEUR: SITUATION GÉNÉRALE	6
A1 Nombre total de demandes (2013)	6
A2 Part des demandes émanant de résidents et de non-résidents (2013)	7
A3 Part des demandes par groupe de revenu (2013)	8
A4 Part des demandes par région (2013)	10
A5 Droits de propriété intellectuelle en vigueur (2013)	12
BREVETS ET MODÈLES D'UTILITÉ	13
B1 Nombre total de demandes de brevet (2013)	14
B2 Demandes de brevet par office (2013)	14
B3 Nombre de demandes de brevet de résidents rapporté au PIB pour les principales origines (2013)	16
B4 Principaux domaines technologiques par office (2010-2012)	17
B5 Demandes internationales selon le PCT et principaux déposants	18
B6 Demandes de brevet par voie de dépôt: voie directe et système du PCT (2013)	19
B7 Demandes de modèle d'utilité par office (2013)	20
MARQUES	23
C1 Nombre total de classes dans les demandes d'enregistrement de marques déposées (2013)	24
C2 Nombre de classes indiquées dans les demandes par office (2013)	24
C3 Nombre de classes dans les demandes d'enregistrement de marques déposées par des résidents rapporté au PIB pour certaines origines (2013)	26
C4 Principaux secteurs d'activité par office (2013)	27
C5 Demandes internationales dans le cadre du système de Madrid et principaux déposants	28
C6 Nombre de classes indiquées dans les demandes par voie de dépôt: voie directe et système de Madrid (2013)	30
DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS	31
D1 Nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes (2013)	32
D2 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par office (2013)	32
D3 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes de résidents rapporté au PIB pour les principales origines (2013)	34
D4 Principaux secteurs d'activité par office (2013)	35
D5 Demandes d'enregistrement international déposées dans le cadre du système de La Haye et principaux déposants	36
D6 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par voie de dépôt: voie directe et système de La Haye (2013)	38
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	39
Tableaux statistiques	39
Glossaire	47
Ressources statistiques	52

Demandes de titres de propriété intellectuelle et droits en vigueur : situation générale

A1 Nombre total de demandes (2013)



Note : * Renvoie au nombre de classes, c'est-à-dire le nombre de classes de produits et services indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques.

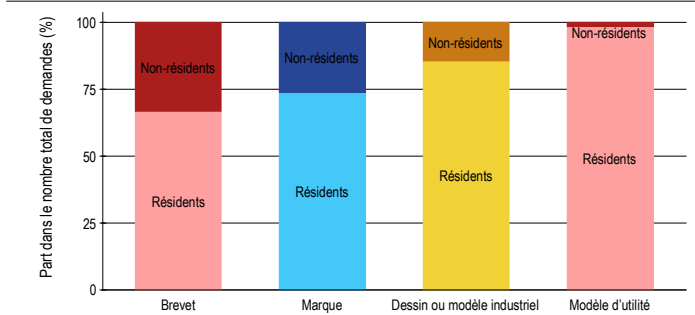
** Renvoie au nombre de dessins et modèles, c'est-à-dire le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels.

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

L'activité mondiale de dépôt concernant les brevets et les marques a augmenté en 2013, représentant la quatrième année consécutive de hausse du nombre des demandes d'enregistrement pour ces deux catégories de droits de propriété intellectuelle. S'agissant des modèles d'utilité et des dessins et modèles industriels, l'activité de dépôt connaît une croissance ininterrompue depuis plus d'une décennie.

Selon les estimations, les quelque 2,6 millions de demandes de brevet déposées en 2013 dans le monde représentent une augmentation de 9% par rapport à 2012. Augmentant à un rythme nettement plus élevé, le nombre de demandes d'enregistrement de modèles d'utilité déposées a progressé de 18% environ du fait de la forte croissance enregistrée en Chine. L'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques a gagné environ 6% — une évolution similaire à celle observée l'année précédente. Quant à l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels, elle n'a augmenté que de 2,5% en 2013, soit nettement moins que les 16% enregistrés en 2012. Cette progression plus faible est essentiellement due à une diminution du nombre de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels déposées en Chine.

A2 Part des demandes émanant de résidents et de non-résidents (2013)



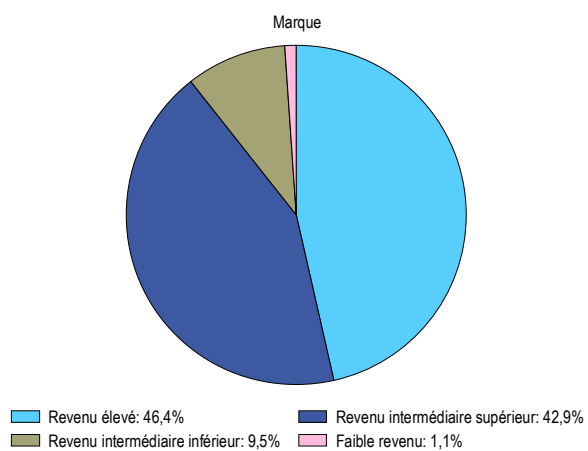
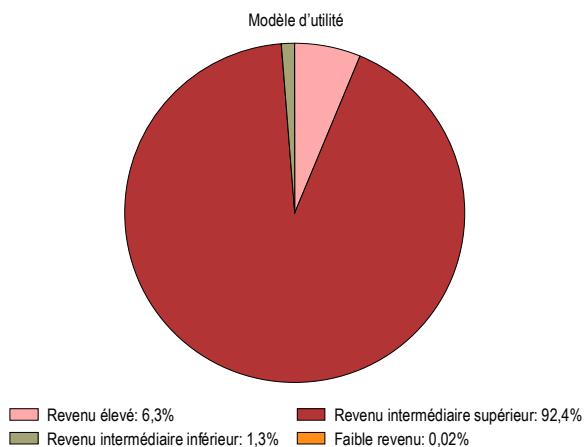
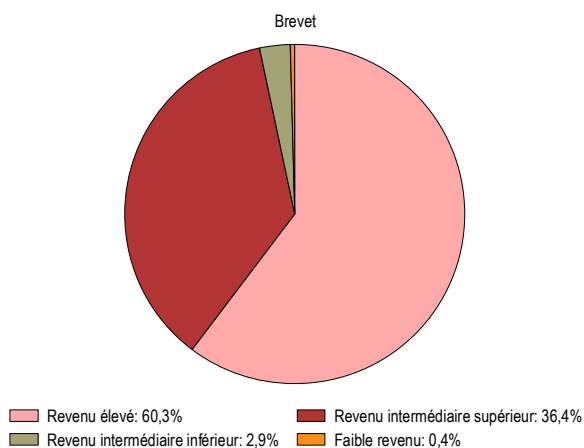
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

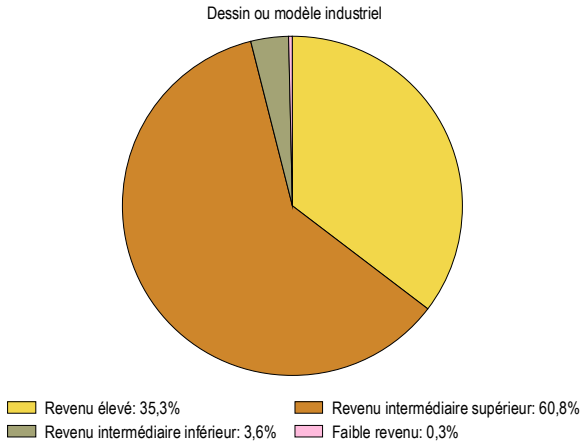
Dans les offices de propriété intellectuelle du monde entier, on regroupe sous le terme “demandes” les demandes émanant de déposants résidant dans le ressort juridique représenté par l’office (résidents) et les demandes émanant de déposants ne résidant pas dans le ressort juridique de l’office (non-résidents).

La part des demandes déposées par des résidents varie selon la catégorie de titre de propriété intellectuelle concernée. D’une manière générale, les résidents déposent la majorité des demandes auprès de leur office de propriété intellectuelle respectif, ce qui révèle une préférence pour l’obtention d’une protection sur le territoire national. Cependant, la part des demandes émanant de résidents et de non-résidents dans le total des demandes reçues varie fortement d’un office à l’autre. Ce phénomène est confirmé dans nos Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle : www.wipo.int/ipstats/fr/wipi/.

En 2013, il a été estimé que les deux tiers de toutes les demandes de brevet ont été déposées par des résidents auprès de leur office national. Concernant les autres catégories de titres de propriété intellectuelle, la part des demandes émanant de résidents était d’environ trois quarts pour les marques, sur la base du nombre de classes, et de plus de quatre cinquièmes pour les dessins et modèles industriels, sur la base du nombre de dessins et modèles. Avec un taux de 98%, la quasi-totalité des demandes d’enregistrement de modèles d’utilité ont été déposées au niveau national.

A3 Part des demandes par groupe de revenu (2013)





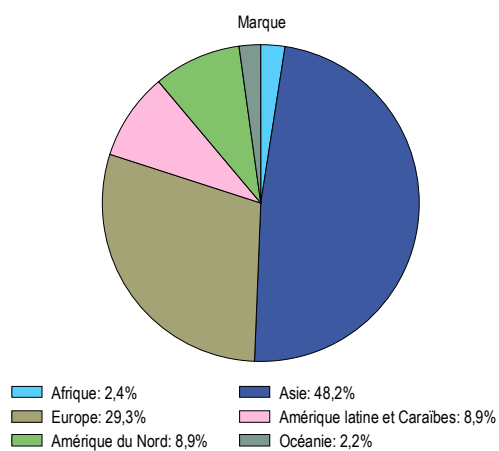
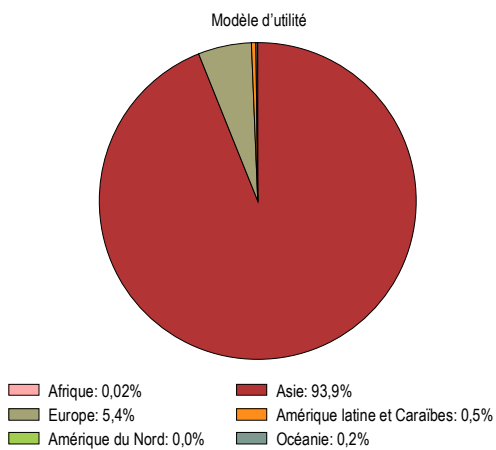
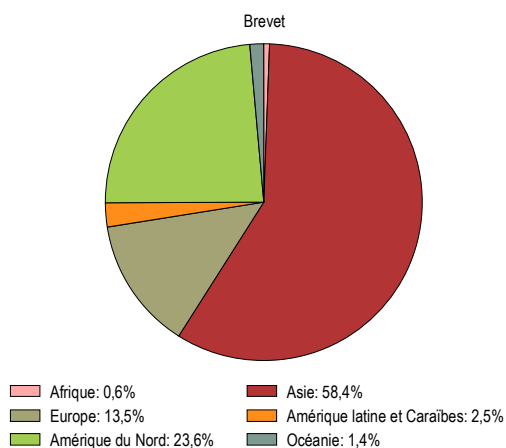
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

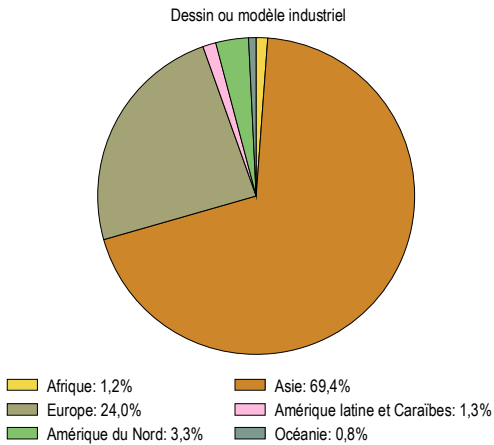
Ces diagrammes à secteurs montrent la répartition de l'activité de dépôt observée en 2013 par catégorie de titre de propriété intellectuelle dans quatre groupes de revenu. Les offices de propriété intellectuelle des pays à revenu élevé ont reçu la plus grande part des demandes de brevet (60,3%) et enregistré la plus forte activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques (46,4%).

Les offices des pays à revenu intermédiaire supérieur ont représenté la grande majorité des demandes d'enregistrement de modèles d'utilité (92,4%) et plus de la moitié de l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels (60,8%), la Chine représentant à elle seule 91% et 53%, respectivement.

Les pays à revenu intermédiaire inférieur ont enregistré une faible activité en ce qui concerne le dépôt de demandes de brevet (2,9%), de modèles d'utilité (1,3%) et de dessins et modèles industriels (3,6%), mais ont représenté une part plus importante pour ce qui est du nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques au niveau mondial (9,5%).

A4 Part des demandes par région (2013)





Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

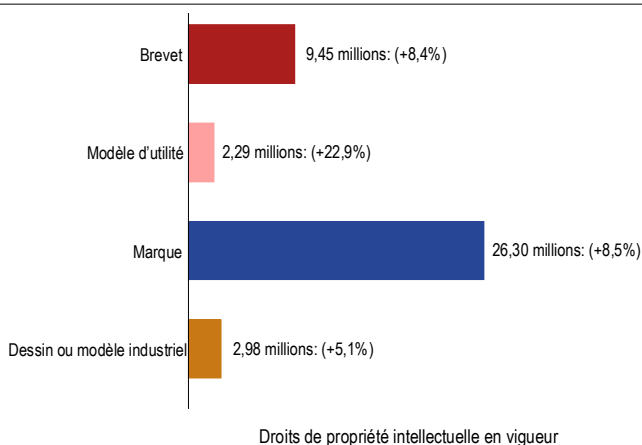
Ces graphiques à secteurs présentent le détail de l'activité de dépôt par catégorie de titre de propriété intellectuelle dans les six régions géographiques du monde. Avec des parts comprises entre près de la moitié de l'activité totale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques et plus de neuf dixièmes de l'ensemble des demandes d'enregistrement de modèles d'utilité, les offices de propriété intellectuelle asiatiques ont reçu le plus grand nombre de demandes de brevet et de demandes d'enregistrement de modèles d'utilité, de marques et de dessins et modèles industriels. Plus précisément, les offices asiatiques ont reçu ensemble une part correspondant à plus de la moitié (58,4%) de toutes les demandes de brevet déposées dans le monde, alors que les offices nord-américains (23,6%) et européens (13,5%) s'adjudgeaient des parts moins importantes.

Derrière l'Asie, l'Europe affiche une activité de dépôt relativement élevée en ce qui concerne les marques et les dessins et modèles industriels. Cette région représente en effet près d'un tiers de l'ensemble de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques et un quart environ de l'ensemble de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels.

Quant à l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, leur part respective de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques est supérieure à la part relative aux brevets, aux modèles d'utilité et aux dessins et modèles industriels.

Les offices nord-américains n'ont fait état d'aucune demande pour des modèles d'utilité car ils n'offrent pas ce titre de propriété intellectuelle.

A5 Droits de propriété intellectuelle en vigueur (2013)



Droits de propriété intellectuelle en vigueur

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

Selon les estimations, sur les 9,45 millions de brevets en vigueur, 26% étaient détenus aux États-Unis d'Amérique et 19% au Japon. Pour la première fois, la Chine comptait plus d'un million de brevets en vigueur en 2013.

La Chine représente 85% de l'ensemble des modèles d'utilité en vigueur.

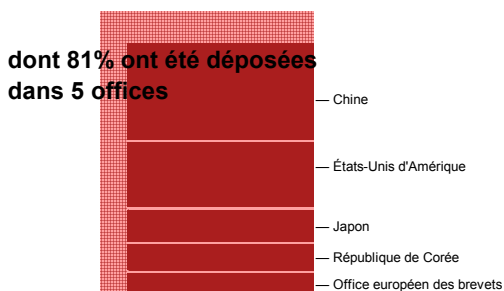
En 2013, 26,3 millions de marques au total étaient en vigueur dans quelque 90 offices dans le monde. La Chine comptabilisait le plus grand nombre de marques en vigueur, avec 7,2 millions. Les États-Unis d'Amérique (1,8 million) et le Japon (1,7 million) affichaient des chiffres similaires. L'Inde, avec près de 980 000 marques en vigueur, se classe également en bonne position.

Près de 3 millions d'enregistrements de dessins et modèles industriels étaient en vigueur, dont 1,2 million pour la Chine seulement.

Brevets et modèles d'utilité

B1 Nombre total de demandes de brevet (2013)

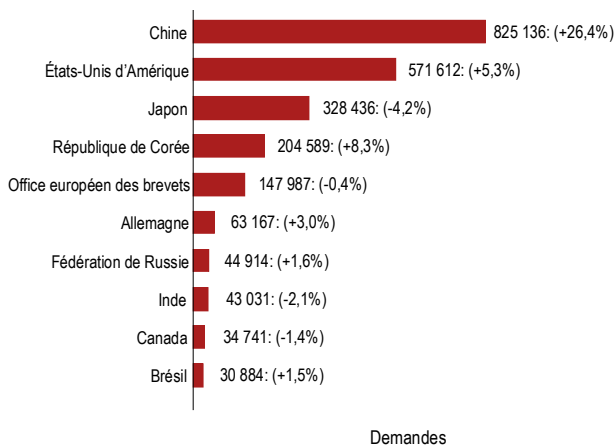
2,6 millions de demandes de brevet déposées en 2013



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

B2 Demandes de brevet par office (2013)

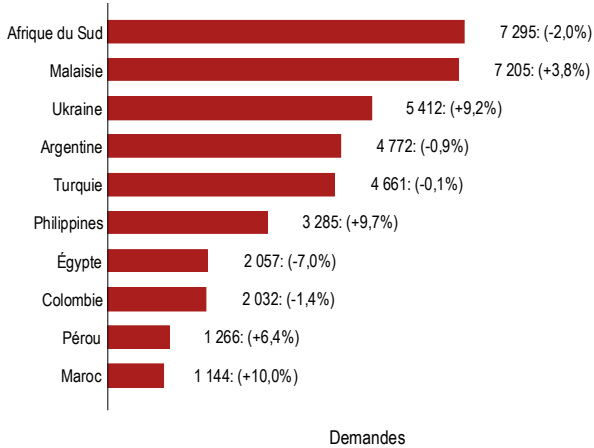
Demandes de brevet déposées auprès des 10 principaux offices (2013)



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

En 2013, la Chine est restée en tête du classement des offices pour le nombre de demandes reçues, rang auquel elle avait accédé pour la première fois en 2011. Parmi les 10 principaux offices de propriété intellectuelle, c'est l'office chinois de la propriété intellectuelle (+26,4%) qui a connu la croissance annuelle la plus rapide en ce qui concerne le nombre de demandes déposées, suivi des offices de la République de Corée (+8,3%) et des États-Unis d'Amérique (+5,3%). Aux côtés de la Chine, des pays à revenu intermédiaire comme le Brésil et l'Inde figurent dans la liste des 10 principaux offices.

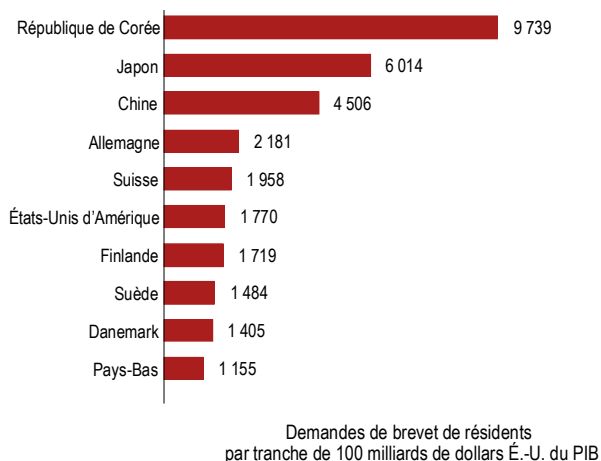
Demandes de brevet déposées auprès d'offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (2013)



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

Ce graphique montre le nombre de demandes de brevet déposées auprès d'offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2013. Lorsqu'elles existent, des statistiques pour l'ensemble des offices figurent dans le tableau statistique en page 39. La moitié de ces offices ont reçu plus de demandes de brevet en 2013 qu'en 2012, le Maroc (+10%), les Philippines (9,7%) et l'Ukraine (9,2%) connaissant notamment le taux de croissance le plus élevé.

B3 Nombre de demandes de brevet de résidents rapporté au PIB pour les principales origines (2013)



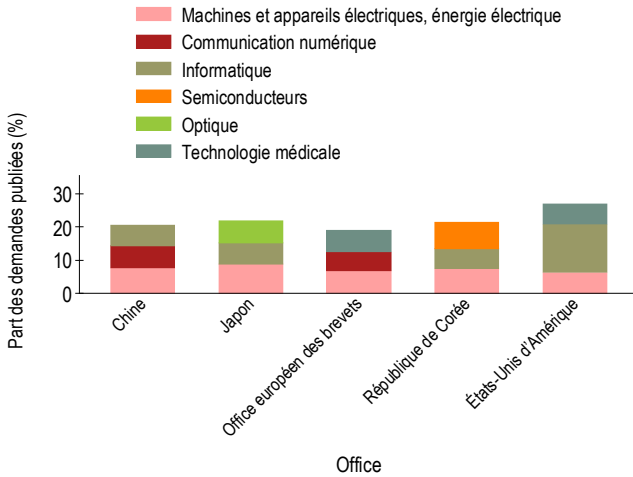
Source: Base de données statistiques de l'OMPI et Banque mondiale, octobre 2014.

Les différences en termes d'activité en matière de brevets sont à la fois le reflet de la taille de l'économie et du niveau de développement. Ce graphique présente le nombre de demandes de brevet déposées par des résidents rapporté au PIB. À l'échelon mondial, le nombre de demandes de résidents par PIB est passé en moyenne de 1437 en 2003 à 1828 en 2013.

La Chine, qui se classe première en ce qui concerne les demandes de brevet déposées par des résidents, occupe le troisième rang derrière la République de Corée et le Japon lorsque ses demandes de résidents sont ajustées par rapport au PIB. Le ratio de demandes de résidents par rapport au PIB de la République de Corée est plus de deux fois plus élevé que celui de la Chine et plus de cinq fois supérieur à celui des États-Unis d'Amérique. La Finlande, bien qu'ayant un nombre de demandes de résidents sensiblement inférieur à celui des États-Unis d'Amérique, affiche un ratio de dépôt de demandes/PIB similaire.

B4 Principaux domaines technologiques par office (2010-2012)

Répartition des demandes de brevet publiées dans les trois principaux domaines technologiques pour les cinq principaux offices (2010-2012) (% du total)



Source : Base de données statistiques de l'OMPI et base de données PATSTAT de l'OEB, octobre 2014.

Les demandes de brevet couvrent un large éventail de technologies. À chaque demande de brevet est attribué un ou plusieurs symboles de la Classification internationale des brevets (CIB). L'OMPI a mis au point une table de concordance pour établir un lien entre ces symboles et leur(s) domaine(s) technologique(s) correspondants, disponible à l'adresse www.wipo.int/ipstats/fr.

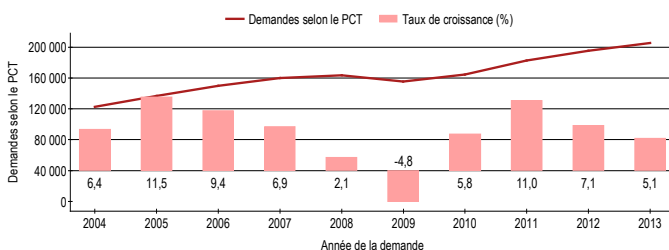
Sur la période 2010-2012, dans les cinq principaux offices, le domaine technologique des machines et appareils électriques, énergie électrique a figuré parmi les trois premiers en ce qui concerne le nombre de demandes de brevet publiées. C'est également le cas de l'informatique, sauf auprès de l'Office européen des brevets.

Au nombre des différences existant entre les offices concernant les principaux domaines technologiques, le Japon présente par exemple un nombre plus élevé de demandes publiées dans le domaine de l'optique, alors qu'en République de Corée, les semi-conducteurs viennent en tête, et la technologie médicale auprès de l'Office européen des brevets et aux États-Unis d'Amérique.

B5 Demandes internationales selon le PCT et principaux déposants

Le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) simplifie la procédure du dépôt multinational en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays dans lequel la protection est recherchée.

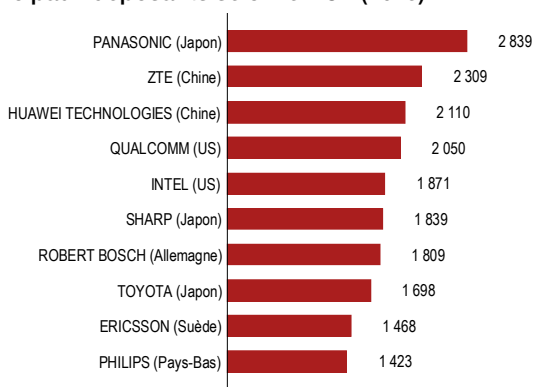
Tendance en ce qui concerne les demandes internationales selon le PCT



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

En 2013, quelque 205 300 demandes selon le PCT ont été déposées dans le monde, soit 5,1% de plus qu'en 2012. Grâce à la quatrième année consécutive de croissance, plus de 200 000 demandes selon le PCT ont été déposées en une année pour la première fois. Deux origines ont contribué dans une plus large mesure à cette croissance : les États-Unis d'Amérique avec 56% de la croissance totale et la Chine avec 29%.

Principaux déposants selon le PCT (2013)



Demandes selon le PCT publiées en 2013

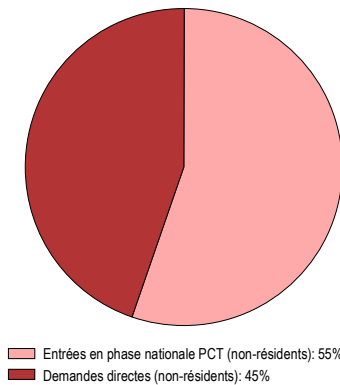
Note : Les US sont les États-Unis d'Amérique

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

En 2013, l'entreprise Panasonic Corporation du Japon s'est classée en tête des principaux déposants selon le PCT, avec 2839 demandes publiées. La société chinoise ZTE Corporation, spécialisée dans les équipements de télécommunication et les solutions de réseau, a pris la deuxième place avec 2309 demandes publiées. Ces deux entreprises sont restées au sommet du classement, malgré un recul sur l'année du nombre de demandes publiées (-197 pour Panasonic et -1611 pour ZTE). Elles partagent d'ailleurs la tête du classement depuis 2009, Panasonic étant le principal déposant en 2009, 2010 et 2013, et ZTE en 2011 et 2012.

La liste des 10 principaux déposants selon le PCT comprend des sociétés actives notamment dans les domaines des communications, de l'électronique et de l'automobile. Parmi ces déposants, trois sont établis au Japon. La Chine et les États-Unis d'Amérique comptent chacun deux sociétés dans cette liste, les trois sociétés restantes étant situées en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède.

B6 Demandes de brevet par voie de dépôt: voie directe et système du PCT (2013)

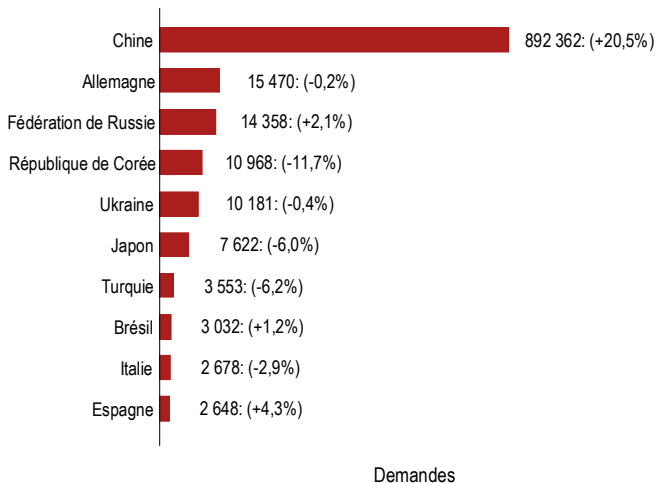


Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

Pour demander la protection d'une invention à l'étranger (au-delà du marché national), les déposants peuvent choisir de déposer plusieurs demandes directement auprès des offices de propriété intellectuelle étrangers (par la voie directe ou "voie de Paris") ou, dans certaines conditions, de déposer une demande internationale unique selon le PCT auprès de leur office national de la propriété intellectuelle. Lorsqu'une demande internationale selon le PCT entre dans la phase nationale auprès d'un office des brevets national ou régional, on parle d'entrée dans la phase nationale du PCT.

La part des demandes déposées par des non-résidents par la voie PCT est passée de 24% en 1995 à 55% en 2013.

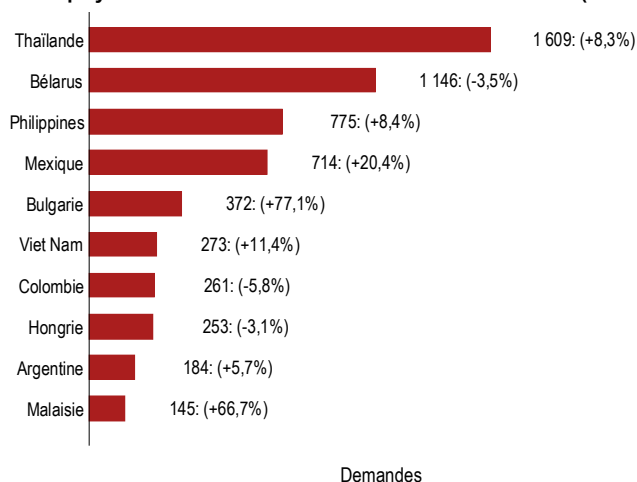
B7 Demandes de modèle d'utilité par office (2013)

Demandes de modèle d'utilité déposées
auprès des 10 principaux offices (2013)

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

L'office de la propriété intellectuelle de la Chine a reçu, de loin, le plus grand nombre de demandes de modèle d'utilité en 2013, représentant quasiment les neuf dixièmes du total mondial. L'Allemagne, la Fédération de Russie, la République de Corée et l'Ukraine ont reçu chacune entre 10 000 et 15 500 demandes.

Parmi les principaux offices, celui de la Chine (+20,5%) a continué d'enregistrer la croissance annuelle la plus forte en ce qui concerne le nombre de demandes de modèle d'utilité reçues. Cette évolution contraste avec la baisse à deux chiffres (-11,7%) du nombre de demandes déposées en République de Corée.

Demandes de modèle d'utilité déposées auprès d'offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (2013)

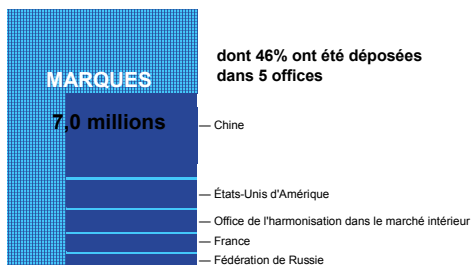
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

Ce graphique montre le nombre de demandes de modèle d'utilité reçues par les offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2013. Lorsque les données existent, les demandes de modèle d'utilité pour tous les offices sont indiquées dans le tableau statistique en page 39.

Marques

C1 Nombre total de classes dans les demandes d'enregistrement de marques déposées (2013)

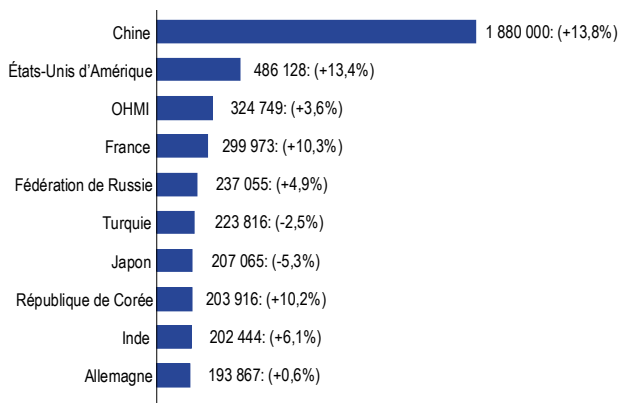
Activité de dépôt en 2013 mesurée par le nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

C2 Nombre de classes indiquées dans les demandes par office (2013)

Nombre de classes indiquées dans les demandes déposées auprès des 10 principaux offices (2013)



Nombre de classes indiquées dans les demandes

Note: l'OHMI est l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne.

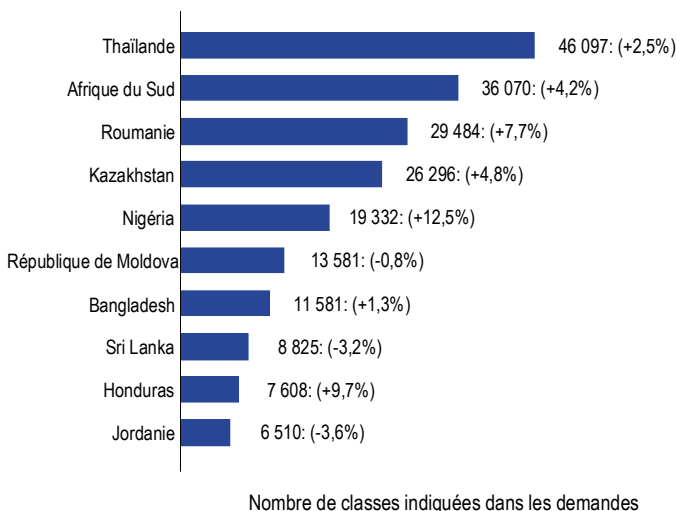
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

En 2013, les 10 principaux offices de propriété intellectuelle se sont adjugé près de 60% de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques. Un quart de l'activité mondiale de dépôt de marques revient à la Chine avec 1,88 million de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement, suivie des États-Unis d'Amérique avec quelque 486 000 classes — les pays où se situent les deux principaux offices depuis le début des années 2000. À noter toutefois que le nombre de classes dans les demandes déposées en

Chine, qui correspondait pratiquement au double de celui enregistré aux États-Unis d'Amérique en 2004, représentait quatre fois celui-ci en 2013. Ces deux offices étaient suivis de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) de l'Union européenne et des offices de la France et de la Fédération de Russie.

Parmi les 10 principaux offices de propriété intellectuelle, ceux de la Chine (+13,8%), des États-Unis d'Amérique (+13,4%) et de la République de Corée (+10,2%) ont enregistré la croissance annuelle la plus élevée. En revanche, les offices du Japon (-5,3%) et de la Turquie (-2,5%) ont accusé un recul du nombre de classes par rapport à 2012.

Nombre de classes indiquées dans les demandes déposées auprès des offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (2013)

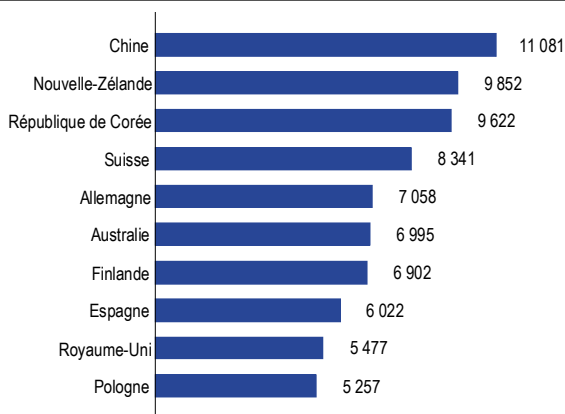


Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

De nombreux offices de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire reçoivent un nombre de demandes d'enregistrement de marques beaucoup plus élevé par rapport à d'autres catégories de titre de propriété intellectuelle, ce qui témoigne de l'importance accordée aux droits de marque dans les pays qu'ils représentent.

Ce graphique présente le nombre total de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques reçues par les offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2013. Lorsque les données existent, le nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques pour tous les offices figure dans le tableau statistique en page 39.

C3 Nombre de classes dans les demandes d'enregistrement de marques déposées par des résidents rapporté au PIB pour certaines origines (2013)



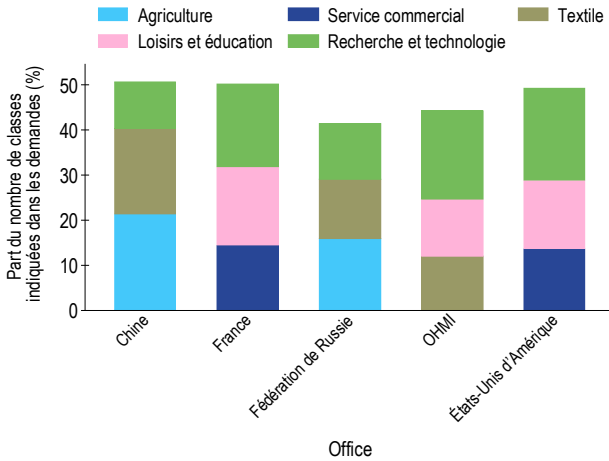
Nombre de classes dans les demandes d'enregistrement de marques de résidents par tranche de 100 milliards de dollars É.-U. par PIB

Source : Base de données statistiques de l'OMPI et Banque mondiale, octobre 201

Si l'on considère les demandes d'enregistrement de marques déposées par des résidents en fonction du nombre de classes et du montant du PIB, des pays dont le nombre de classes indiquées dans les demandes de résidents est inférieur (comme la Finlande et la Nouvelle-Zélande) peuvent se classer devant certains pays qui présentent pourtant un nombre de classes plus élevé (Espagne et Royaume-Uni). La Chine (11 081), suivie de la Nouvelle-Zélande (9852) et de la République de Corée (9622), affiche l'un des rapports les plus élevés entre le nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de résidents et le PIB en 2013. L'Australie et la Finlande avaient chacune un ratio de 7000 environ, alors même que les demandes déposées par des résidents australiens étaient pratiquement sept fois supérieures à celles émanant de résidents finlandais.

C4 Principaux secteurs d'activité par office (2013)

Répartition du nombre de classes indiquées dans les demandes dans les trois principaux secteurs auprès des cinq principaux offices (2013)



Note: l'OHMI est l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

En utilisant la classification de Nice, les demandes d'enregistrement de marques peuvent être réparties en 10 secteurs d'activité. Ce graphique montre les trois principaux secteurs d'activité dans lesquels les déposants ont demandé la protection de marques auprès des cinq offices affichant la plus forte activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques en 2013. Tous offices confondus, le secteur recherche et technologie figure parmi les trois secteurs qui ont attiré le plus grand nombre de demandes d'enregistrement de marques.

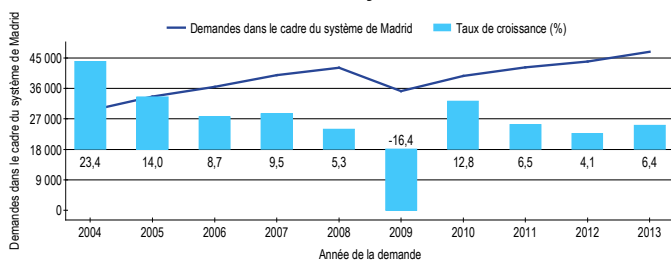
En 2013, les secteurs commerce et loisirs et éducation ont figuré en tête du classement en France et aux États-Unis d'Amérique, alors qu'en Chine et dans la Fédération de Russie, les secteurs prépondérants étaient l'agriculture et l'habillement.

Trois des 10 secteurs d'activité ont représenté à eux seuls près de la moitié de l'ensemble de l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques auprès des offices de la Chine, de la France et des États-Unis d'Amérique.

C5 Demandes internationales dans le cadre du système de Madrid et principaux déposants

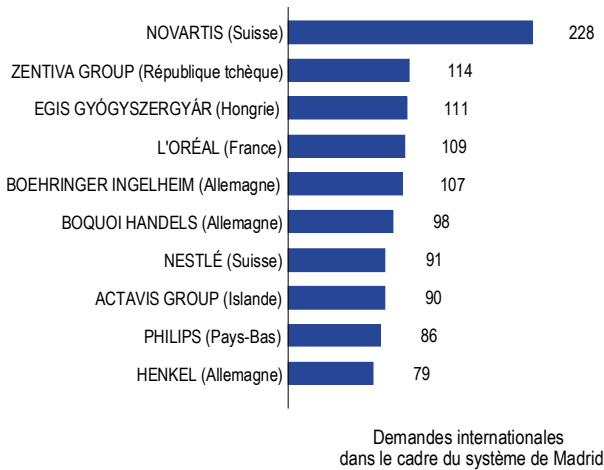
Le système de Madrid permet à un déposant de demander l'enregistrement d'une marque dans un grand nombre de pays moyennant le dépôt d'une seule demande auprès d'un office national ou régional de la propriété intellectuelle qui est partie au système de Madrid. Le système de Madrid simplifie la procédure d'enregistrement de marques dans plusieurs pays en assouplissant l'exigence de déposer plusieurs demandes dans chaque office.

Tendance en ce qui concerne les demandes internationales dans le cadre du système de Madrid



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

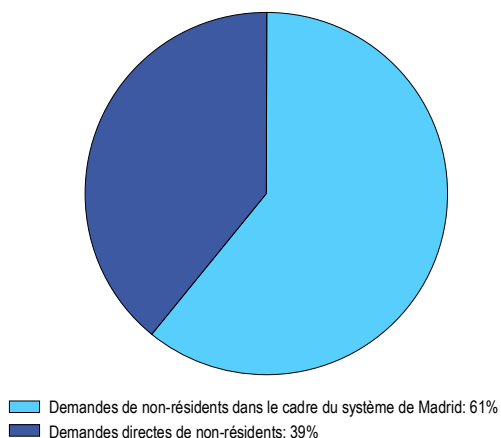
Après avoir accusé un recul en 2009, les demandes déposées dans le cadre du système de Madrid ont renoué avec leur tendance à la hausse en 2010 pour atteindre, en 2013, après quatre années de croissance consécutives, le chiffre record de 46 829 demandes. En fait, au cours de la dernière décennie, le nombre de dépôts n'a jamais cessé d'augmenter, sauf pendant l'année qui a correspondu à la période de ralentissement économique en 2009. Cette évolution positive est en partie liée à des facteurs tels que l'utilisation accrue du système de Madrid et l'augmentation du nombre de ses membres, auxquels s'ajoute une tendance globalement à la hausse en ce qui concerne le volume des demandes d'enregistrement de marques au niveau mondial.

Principaux déposants dans le cadre du système de Madrid (2013)

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

Pour la troisième année consécutive, Novartis (Suisse) a été le principal utilisateur du système de Madrid, avec 228 demandes internationales. Un autre laboratoire pharmaceutique, le groupe Zentiva (République tchèque), est passé de la onzième place en 2012 à la deuxième place en 2013, avec 114 demandes. L'entreprise du secteur des denrées alimentaires Boquoi Handels (Allemagne), avec 98 demandes internationales déposées, est passée dans le haut du classement, à la sixième place.

C6 Nombre de classes indiquées dans les demandes par voie de dépôt: voie directe et système de Madrid (2013)



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

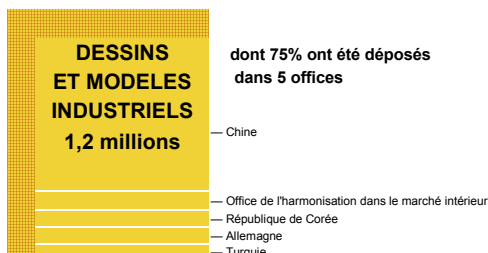
Le déposant d'une demande d'enregistrement qui souhaite obtenir la protection d'une marque à l'étranger (en dehors du marché national) peut choisir de déposer des demandes distinctes directement auprès de chacun des offices étrangers (par la voie directe ou "voie de Paris") ou, à certaines conditions, déposer une demande internationale auprès de son office national selon le système de Madrid. Lorsqu'une demande internationale selon le système de Madrid est enregistrée, les titulaires peuvent l'utiliser pour désigner chacun des 92 membres actuels du système simultanément pour obtenir la protection de leurs marques. Ces désignations ont le même effet qu'une demande déposée directement auprès de l'office d'un pays membre du système de Madrid.

En 2013, les offices de propriété intellectuelle de l'ensemble des pays membres du système de Madrid ont reçu 59% de leur activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques en provenance de l'étranger sous la forme de désignations selon le système de Madrid, contre 41% sous la forme de dépôts directs.

Dessins et modèles industriels

D1 Nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes (2013)

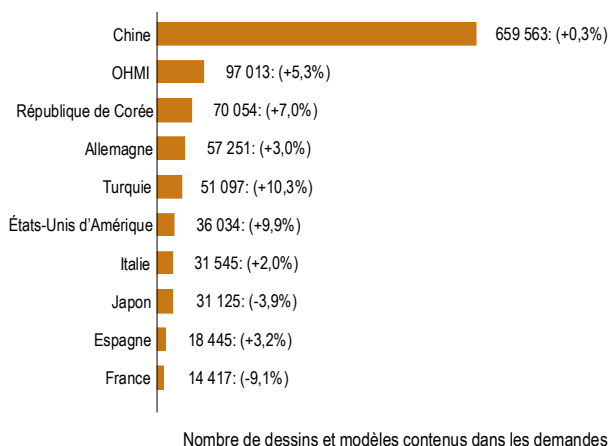
Activité de dépôt en 2013 mesurée par le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

D2 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par office (2013)

Nombre de dessins et modèles dans les demandes pour les 10 principaux offices (2013)



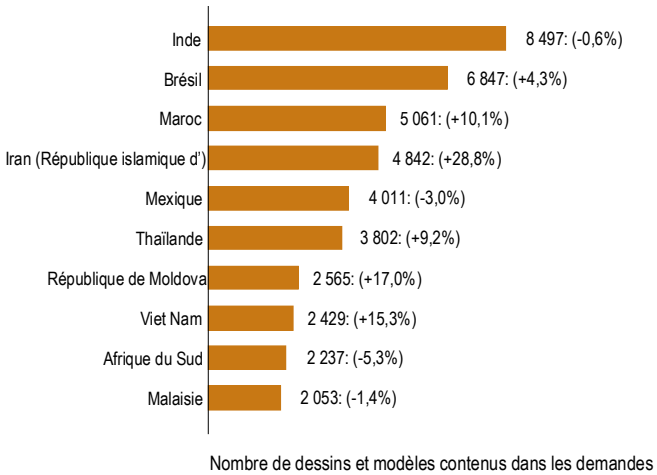
Note: l'OHMI est l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

En 2013, les 10 principaux offices s'adjudageaient environ 86% de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels. L'office de propriété intellectuelle de la Chine représentait plus de la moitié (53%) du total, suivi de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne (8%) et de l'office de la République de Corée (6%).

À l'exception des offices de la France (-9,1%) et du Japon (-3,9%), les principaux offices ont connu une augmentation de leur activité de dépôt par rapport à 2012.

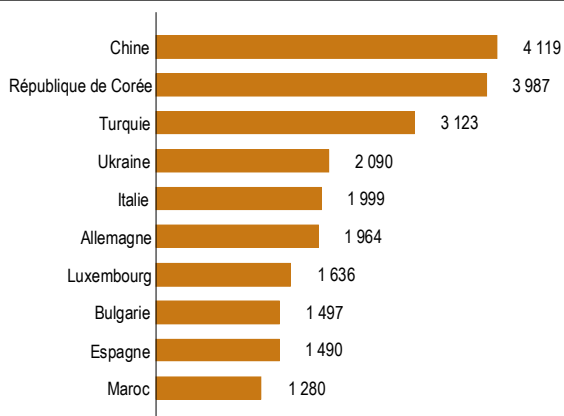
Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès des offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (2013)



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

Ce graphique montre le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès d'offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2013. Lorsque les données existent, le nombre de dessins et modèles dans les demandes est indiqué pour tous les offices dans le tableau statistique en page 39.

D3 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes de résidents rapporté au PIB pour les principales origines (2013)



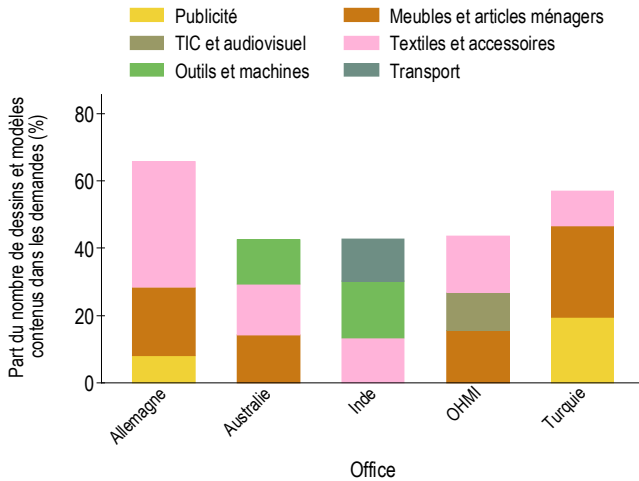
Nombre de dessins et modèles dans les demandes de résidents par tranche de 100 milliards de dollars E.-U. par PIB

Source : Base de données statistiques de l'OMPI et Banque mondiale, octobre 2014.

La Chine a enregistré le nombre le plus élevé de dessins et modèles contenus dans des demandes émanant de résidents rapporté au PIB, suivie par la République de Corée. Ce sont les seuls pays d'Asie orientale à se classer parmi les principales origines. La plupart des autres étaient situés en Europe, notamment en Italie, en Allemagne et en Ukraine. Ni le Japon ni les États-Unis d'Amérique ne figuraient dans les principales origines.

D4 Principaux secteurs d'activité par office (2013)

Répartition du nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès de certains offices dans les trois principaux secteurs (2013)



Note: l'OHMI est l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

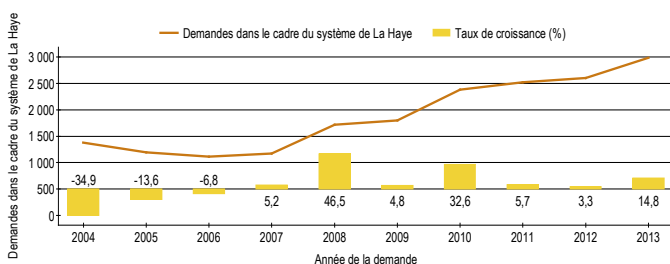
Le regroupement des 32 classes selon la classification de Locarno dans 12 secteurs d'activité montre que les dessins et modèles dans des demandes déposées dans plusieurs des principaux offices sont concentrés dans quelques secteurs. Tous offices confondus, le secteur des textiles et accessoires est l'un des trois principaux secteurs qui a attiré la plus forte activité de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels.

En Allemagne et en Turquie, les demandes de protection de dessins ou modèles étaient concentrées dans les secteurs de la publicité, de l'ameublement et des articles de ménage, ainsi que des textiles et accessoires. Les parts combinées de ces trois secteurs représentaient plus de la moitié de l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles dans les deux pays. Les demandes portant sur des outils et machines représentaient des parts plus importantes de l'ensemble des demandes déposées auprès des offices de l'Australie et de l'Inde par rapport aux trois autres offices.

D5 Demandes d'enregistrement international déposées dans le cadre du système de La Haye et principaux déposants

Le système de La Haye permet à un déposant d'enregistrer jusqu'à 100 dessins et modèles industriels dans plusieurs pays moyennant le dépôt d'une seule demande auprès du Bureau international de l'OMPI. Il simplifie le processus d'enregistrement multinational en évitant aux déposants d'avoir à présenter une demande distincte auprès de l'office de propriété intellectuelle de chaque pays membre du système de La Haye.

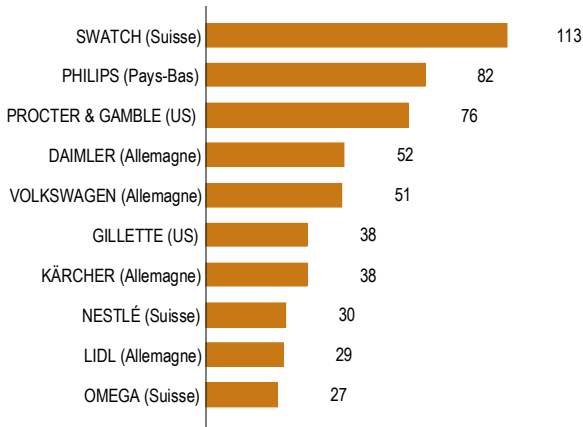
Tendance des demandes internationales selon le système de La Haye



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

Le nombre des demandes d'enregistrement international de dessins et modèles industriels déposées en vertu du système de La Haye (demandes internationales selon le système de La Haye) a été de 2990 en 2013, soit une progression de 14,8% par rapport à 2012. Cette année a été la septième année consécutive de croissance du nombre de demandes internationales. D'autre part, le taux de croissance de 2013 est nettement plus élevé que celui des deux années précédentes.

Principaux déposants selon le système de La Haye (2013)



Demands internationales dans le cadre du système de La Haye

Note: Les US sont les États-Unis d'Amérique

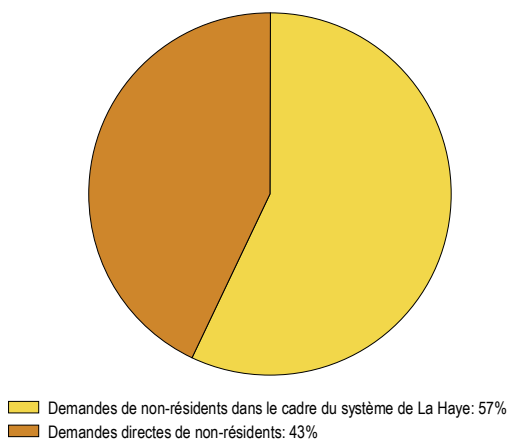
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

Pour la deuxième année consécutive, Swatch (Suisse) (113 demandes) a déposé le plus grand nombre de demandes internationales selon le système de La Haye, suivi de Philips Electronics (Pays-Bas) (82), Procter & Gamble (États-Unis d'Amérique) (76), Daimler (Allemagne) (52) et Volkswagen (Allemagne) (51).

La liste des principaux déposants selon le système de La Haye englobe aussi bien des sociétés qui fabriquent, entre autres, des produits ménagers et d'hygiène personnelle que des sociétés qui fabriquent des montres ou des voitures, ou encore qui produisent et distribuent des produits alimentaires. Quatre des 10 principaux déposants sont établis en Allemagne.

Deux des 10 principaux déposants sont établis aux États-Unis d'Amérique, un pays non membre du système de La Haye. Les sociétés de pays non membres du système de La Haye peuvent utiliser ce dernier si elles ont un établissement industriel ou commercial dans un pays ou une région membre.

D6 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par voie de dépôt: voie directe et système de La Haye (2013)



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

Le déposant d'une demande de dessin ou modèle industriel à l'étranger (en dehors du marché national) peut choisir de déposer plusieurs demandes directement auprès des offices étrangers (voie directe ou "voie de Paris") ou, à certaines conditions, déposer une demande unique dans le cadre du système de La Haye. Lorsqu'une demande internationale selon le système de La Haye est enregistrée, les titulaires peuvent l'utiliser pour désigner chacun des 62 membres actuels du système simultanément pour obtenir la protection de leurs dessins et modèles. Ces désignations ont le même effet qu'une demande déposée directement auprès de l'office d'un pays membre du système de La Haye.

En 2013, on a observé que 57% des demandes en provenance de l'étranger reçues par l'ensemble des offices des pays membres du système de La Haye prenaient la forme de désignations dans le cadre du système de La Haye, tandis que 43% de ces demandes suivaient la voie directe.

Tableaux statistiques

Demandes par office (2013)

Office de propriété intellectuelle	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes
Afghanistan
Afrique du Sud	7 295	..	36 070	2 237
Albanie	4	..	9 381	1 069
Algérie (d f)	840	..	12 122	1 067
Allemagne	63 167	15 470	193 867	57 251
Andorre
Angola
Antigua-et-Barbuda (e f)	7	..	2 029	1
Arabie saoudite	931	692
Argentine	4 772	184	87 921	1 465
Arménie	131	41	10 698	977
Aruba
Australie	29 717	1 676	115 413	6 912
Autriche	2 406	763	27 670	2 886
Azerbaïdjan	156	11	14 822	1 058
Bahamas
Bahrein	170	..	14 577	58
Bangladesh	303	..	11 581	1 232
Barbade	42	..	1 180	5
Bélarus	1 634	1 146	35 195	617
Belgique (h)	876
Belize (g)	32	6	..	650
Bénin (g)	16
Bermudes
Bhoutan	7	..	2 256	2
Bolivie (État plurinational de)
Bonaire Saint-Eustache et Saba (e)	1 496	..
Bosnie-Herzégovine	29	..	11 891	1 441
Botswana (c e)	9	3	2 429	148
Brésil	30 884	3 032	163 422	6 847
Brunei Darussalam (d)	11	..	85	11
Bulgarie	297	372	18 251	1 082
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cambodge	75	6	5 854	30
Cameroun
Canada	34 741	..	142 960	5 346
Chili	3 072	104	42 961	762
Chine	825 136	892 362	1 880 000	659 563
Chine Hong Kong RAS	13 916	552	69 139	4 584
Chine Macao RAS	60	21	10 084	141
Chypre	3	..	3 289	43
Colombie	2 032	261	36 562	766
Comores
Congo
Costa Rica (d)	603	10	14 155	82
Côte d'Ivoire (b g)	27	91
Croatie	253	81	17 862	2 507
Cuba	170	3	5 460	9
Curaçao	2 690	..
Danemark	1 534	197	12 640	434
Djibouti	3	..	358	5

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: FAITS ET CHIFFRES DE L'OMPI

Office de propriété intellectuelle	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes
Dominique
E R Y de Macédoine (e)	46	..	9 476	1 728
Égypte (e g)	2 057	..	10 906	931
El Salvador
Émirats arabes unis	1 426	..	18 747	540
Équateur
Érythrée
Espagne	3 244	2 648	71 987	18 445
Estonie	42	101	6 261	182
États-Unis d'Amérique	571 612	..	486 128	36 034
Éthiopie
Fédération de Russie	44 914	14 358	237 055	6 935
Fidji
Finlande	1 737	480	14 704	507
France	16 886	480	299 973	14 417
Gabon (g)	11
Gambie	..	3	406	..
Géorgie	333	64	11 089	1 170
Ghana (e g)	3 607	94
Grèce (e)	717	27	3 642	1 623
Grenade
Guatemala	323	26	..	335
Guinée
Guinée équatoriale
Guinée-Bissau	19	9
Guyana
Haïti
Honduras	217	10	7 608	37
Hongrie	708	253	13 741	1 324
Iles Cook
Îles Marshall
Îles Salomon
Inde	43 031	..	202 444	8 497
Indonésie	7 450	349	67 210	4 259
Iran (République islamique d') (e)	11 643	..	7 230	4 842
Iraq
Irlande	390	..	7 548	..
Islande	46	..	8 920	358
Israël	6 185	..	19 225	..
Italie	9 212	2 678	92 781	31 545
Jamaïque	119	..	4 245	175
Japon	328 436	7 622	207 065	31 125
Jordanie	392	..	6 510	70
Kazakhstan	2 202	212	26 296	357
Kenya (e)	241	78	4 706	86
Kirghizistan	114	9	8 552	885
Kiribati	18	10
Koweït
Lesotho (e)	1 876	..
Lettonie	233	..	7 144	260
Liban (g)	108
Libéria (e)	2 253	..
Libye
Liechtenstein (g)	8 154	1 706
Lituanie	137	..	8 327	488

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: FAITS ET CHIFFRES DE L'OMPI

Office de propriété intellectuelle	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes
Luxembourg (h)	169
Madagascar	51	..	4 991	169
Malaisie	7 205	145	32 225	2 053
Malawi
Maldives
Mali (b g)	2
Malte	17	..	948	7
Maroc	1 144	..	26 968	5 061
Maurice	20	..	1 758	15
Mauritanie
Mexique	15 444	714	109 806	4 011
Micronésie (États fédérés de)
Monaco	5	..	9 709	1 791
Mongolie (e g)	4 716	884
Monténégro (e)	23	..	9 545	1 420
Mozambique (e)	3 121	..
Myanmar (d)	8 490	..
Namibie (e g)	2 686	169
Nauru
Népal	30	..	3 832	56
Nicaragua	127	2	7 946	15
Niger (g)	5
Nigéria	919	..	19 332	953
Norvège (g)	1 749	..	39 522	3 152
Nouvelle-Zélande	6 781	..	36 397	2 912
Office Benelux de la Propriété intellectuelle	70 360	1 526
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur	324 749	97 013
Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe	2 991
Office européen des brevets	147 987
Oman (e g)	5 995	1 139
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (c)	552	8	7 743	899
Organisation eurasiennne des brevets	3 435
Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle	692	7	593	217
Ouganda	14	..	2 079	..
Ouzbékistan	557	173	13 246	311
Pakistan	934	..	20 822	457
Palaos
Panama	87	9	12 304	108
Papouasie-Nouvelle-Guinée	79	..	1 019	35
Paraguay
Pays-Bas (h)	2 764
Pérou (d)	1 266	140	29 553	499
Philippines	3 285	775	35 622	1 376
Pologne (g)	4 411	1 053	46 276	63
Portugal	669	120	28 009	1 939
Qatar	332	..	7 979	..
République arabe syrienne (e g)	4 269	133
République centrafricaine
République de Corée	204 589	10 968	203 916	70 054
République de Moldova	96	213	13 581	2 565
République démocratique du Congo

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: FAITS ET CHIFFRES DE L'OMPI

Office de propriété intellectuelle	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes
République démocratique populaire lao
République dominicaine	267	8	9 413	43
République populaire démocratique de Corée (b e g)	8 381	..	2 755	190
République tchèque	1 081	1 731	37 705	1 309
République-Unie de Tanzanie
Roumanie	1 046	67	29 484	1 735
Royaume-Uni	22 938	..	104 701	..
Rwanda (b c d f)	70	12	517	78
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Névis
Saint-Marin (e)	3 199	..
Saint-Martin (partie néerlandaise)	2 294	..
Saint-Siège
Saint-Vincent-et-les Grenadines	8	..	501	1
Samoa (d f)	228	3
Sao Tomé-et-Principe (f)	8	..	1 628	74
Sénégal (g)	37
Serbie	221	77	18 981	1 439
Seychelles	106	..
Sierra Leone (e)	2 096	..
Singapour	9 722	..	40 906	4 320
Slovaquie	210	429	16 345	492
Slovénie (e g)	3 980	670
Somalie
Soudan (b d f)	157	..	4 478	98
Soudan du Sud
Sri Lanka	516	..	8 825	359
Suède	2 495	..	21 336	724
Suisse	2 156	..	83 019	12 558
Suriname (g)	1 476	39
Swaziland (b)	3	..	2 590	..
Tadjikistan	4	69	7 427	803
Tchad
Thaïlande	7 404	1 609	46 097	3 802
Timor-Leste
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie (e)	549	..	390	1 455
Turkménistan (e)	6 237	..
Turquie	4 661	3 553	223 816	51 097
Tuvalu
Ukraine	5 412	10 181	67 053	11 960
Uruguay (b c)	700	55	10 792	93
Vanuatu
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam	3 995	273	59 518	2 429
Yémen	80	..	3 797	22
Zambie (b d f)	38	..	4 090	12
Zimbabwe
Autres/Inconnu	7 898	210	167 048	14 670
Total	2 567,900	978 300	7 045,140	1 242,701

- a. Tous les pays/territoires/organisations intergouvernementales considérés n'ont pas un office de propriété intellectuelle. De plus, certains offices ne reçoivent pas de demandes pour certains titres de propriété intellectuelle.
- b. Les données de 2012 concernent les demandes de brevet.
- c. Les données de 2012 concernent les demandes de modèle d'utilité.
- d. Les données de 2012 concernent le nombre de classes dans les demandes d'enregistrement de marques.
- e. Seules les données relatives aux désignations dans le cadre du système de Madrid sont disponibles; il est donc possible que le nombre total de classes indiquées dans les demandes soit incomplet.
- f. Les données de 2012 concernent le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes.
- g. Seules les données relatives aux désignations dans le cadre du système de La Haye sont disponibles; il est donc possible que le nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes soit incomplet.
- h. Ce pays ne possède pas d'office national des marques ou d'office national des dessins et modèles industriels. Toutes les demandes de protection de marques ou de dessins et modèles sont déposées auprès de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle ou de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne.
- .. Indique zéro, non disponible ou sans objet.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

Demandes internationales par origine via les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye (2013)

Origine (a)	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye
Albanie	1	3	1
Afrique du Sud	351
Algérie	8	4	..
Allemagne	17,913	6,822	643
Andorre	4
Angola	3
Arabie saoudite	187
Argentine	26	2	..
Arménie	8	40	..
Australie	1,604	1,263	2
Autriche	1,262	1,120	38
Azerbaïdjan	6	7	..
Bahamas	10	3	..
Bahreïn	2
Bangladesh	3
Barbade	149	4	..
Bélarus	18	323	..
Belgique	1,103	760	39
Belize	3	4	..
Bénin	2
Bolivie (État plurinational de)	1
Bosnie-Herzégovine	6	13	1
Bésil	657
Bulgarie	58	355	22
Burundi	1
Cameroun	1
Canada	2,845	62	..
Chili	142	1	..
Chine	21,514	2,359	18
Chine, Macao RAS	..	1	..
Chypre	34	143	2
Colombie	82	23	..
Costa Rica	11
Côte d'Ivoire	2
Croatie	44	180	17
Cuba	9	2	..
Curaçao	..	3	..
Danemark	1,264	586	18
Dominique	..	4	..
E R Y de Macédoine	1	30	1
Égypte	50	27	..
Émirats arabes unis	57	10	..
Équateur	17
Érythrée	1
Espagne	1,705	1,247	29
Estonie	21	82	1
États-Unis d'Amérique	57,434	6,043	147
Fédération de Russie	1,191	1,126	7
Fidji	..	2	..
Finlande	2,095	431	30
France	7,905	4,239	293
Géorgie	10	60	..
Ghana	2
Grèce	111	107	4
Guatemala	2

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: FAITS ET CHIFFRES DE L'OMPI

Origine (a)	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye
Hongrie	163	283	10
Inde	1,320	41	1
Indonésie	15	3	2
Iran (République islamique d')	4	39	..
Irlande	432	172	3
Islande	43	116	6
Israël	1,607	177	2
Italie	2,868	2,786	419
Japon	43,771	1,921	..
Jordanie	1
Kazakhstan	18	77	..
Kenya	7	2	1
Kirghizistan	..	4	..
Koweït	..	2	..
Lettonie	25	124	4
Liban	5	6	..
Liechtenstein	190	96	22
Lituanie	40	108	5
Luxembourg	372	355	35
Madagascar	1	4	..
Malaisie	308	7	..
Malte	73	60	1
Maroc	54	44	2
Maurice	6	2	..
Mexique	233	46	..
Monaco	17	41	3
Mongolie	..	2	..
Monténégro	2	6	2
Namibie	4
Nicaragua	2
Nigéria	7	2	..
Norvège	708	318	70
Nouvelle-Zélande	320	320	..
Oman	3
Ouganda	3
Ouzbékistan	2	4	..
Pakistan	1
Panama	12	13	..
Pays-Bas	4,188	1,461	144
Pérou	13	1	..
Philippines	32	43	..
Pologne	332	371	26
Portugal	144	267	9
Qatar	28	2	..
République arabe syrienne	1
République de Corée	12,381	510	1
République de Moldova	1	49	..
République démocratique populaire lao	2
République dominicaine	7	1	..
République populaire démocratique de Corée	1
République tchèque	197	479	7
Roumanie	25	103	4
Royaume-Uni	4,847	2,462	40
Rwanda	1
Saint-Kitts-et-Névis	2	1	..
Saint-Marin	4	10	..
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2	2	..

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: FAITS ET CHIFFRES DE L'OMPI

Origine (a)	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye
Samoa	3
Sénégal	1	..	1
Serbie	26	151	11
Seychelles	10	1	..
Singapour	838	221	10
Slovaquie	41	146	5
Slovénie	125	170	17
Soudan du Sud	..	1	..
Sri Lanka	14	1	..
Suède	3,945	699	49
Suisse	4,371	3,070	662
Suriname	..	1	..
Thaïlande	69	8	..
Tonga	1
Tunisie	2
Turquie	805	1,213	70
Ukraine	152	490	6
Uruguay	4	1	..
Venezuela (République bolivarienne du)	1
Viet Nam	18	76	1
Yémen	1
Zimbabwe	3
Autres/Inconnu	59	146	24
Total	205,268	46,829	2,990

- a. Origine s'entend du pays ou du territoire de l'adresse de résidence déclarée du déposant. Seules les origines comptant au moins un dépôt de demande internationale en 2013 sont présentées dans ce tableau.
 .. Indique zéro ou sans objet.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2014.

Glossaire

Brevet: série de droits exclusifs accordés par la loi pour des inventions qui répondent aux critères de nouveauté, de non-évidence et d'application commerciale. Le brevet est valide pour une durée limitée (généralement de 20 ans), pendant laquelle son titulaire peut exploiter commercialement son invention à titre exclusif. En contrepartie, le déposant est tenu de divulguer son invention au public, de manière à permettre à d'autres personnes du métier de la reproduire. Le système des brevets est conçu pour encourager l'innovation en conférant aux innovateurs des droits juridiques exclusifs pendant une période limitée, ce qui leur permet d'obtenir un bénéfice de leurs activités d'innovation.

Classification de Locarno: nom abrégé de la classification internationale pour les dessins ou modèles industriels en vertu de l'Arrangement de Locarno, utilisée aux fins de l'enregistrement des dessins ou modèles industriels. La classification de Locarno comprend une liste de 32 classes et leurs sous-classes respectives, avec des notes explicatives et une liste alphabétique des produits auxquels sont incorporés des dessins et des modèles, avec indication des classes et sous-classes auxquelles ils appartiennent.

Classification de Nice: forme abrégée de la Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement international des marques, qui est une classification internationale établie en vertu de l'Arrangement de Nice. La classification de Nice se compose de 45 classes, subdivisées en 34 classes de produits et 11 classes de services.

Classification internationale des brevets: fournit un système hiérarchique de symboles indépendants de la langue pour le classement des brevets et des modèles d'utilité selon les différents domaines technologiques auxquels ils appartiennent. Les symboles recèlent des informations sur les sections, classes, sous-classes et groupes.

Demande internationale selon le PCT: demande de brevet déposée en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), administré par l'OMPI (aussi appelée demande selon le PCT).

Demande internationale selon le système de La Haye: demande d'enregistrement international d'un dessin ou modèle industriel, déposée dans le cadre du système de La Haye administré par l'OMPI.

Demande internationale selon le système de Madrid: demande d'enregistrement international déposée en vertu du système de Madrid, qui correspond à une demande de protection d'une marque sur le territoire d'un ou de plusieurs membre(s) du système de Madrid. Ces demandes internationales doivent être fondées sur une marque de base.

Dessin ou modèle industriel: les dessins et modèles industriels s'appliquent aux produits les plus divers de l'industrie et de l'artisanat. Ils renvoient aux aspects ornementaux ou esthétiques des objets utiles, y compris à des compositions de lignes ou de couleurs ou à des formes tridimensionnelles qui confèrent une apparence spéciale à un produit industriel ou commercial. Le titulaire d'un dessin ou modèle industriel enregistré dispose de droits exclusifs lui permettant de s'opposer à toute copie ou imitation non autorisée de ce dernier. La validité des dessins et modèles industriels est limitée dans le temps. La durée de protection est généralement de 15 ans dans la plupart des pays. Les législations varient cependant à cet égard, notamment celles de la Chine (qui prévoit une période de 10 ans à compter de la date de la demande) et des États-Unis d'Amérique (qui prévoit une période de 14 ans à compter de la date d'enregistrement).

Marque: signe utilisé par le titulaire de certains produits pour les distinguer des produits des autres entreprises. Une marque peut être composée de mots ou de combinaisons de mots (slogans, par exemple), de noms, de logos, de figures et d'images, de lettres, de chiffres, de sons et d'images animées, ou d'une combinaison de ces éléments. Les procédures d'enregistrement des marques sont régies par la législation et les procédures des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle. Les droits sur la marque sont limités au territoire de l'office de propriété intellectuelle qui enregistre la marque. Les marques peuvent être enregistrées par le biais d'une demande auprès de l'office national ou régional concerné, ou par le dépôt d'une demande internationale par le biais du système de Madrid.

Modèle d'utilité: forme particulière de droits de brevet accordés par un État ou un pays à un inventeur ou son cessionnaire pendant une période limitée. Les conditions de délivrance des modèles d'utilité diffèrent légèrement de celles qui s'appliquent aux brevets "classiques" (plus courte durée de protection et critères de brevetabilité moins stricts). Le terme englobe ce que l'on appelle dans certains pays "petits brevets", "brevets de courte durée" ou "brevets d'innovation".

Nombre de classes: le nombre de classes indiquées dans une demande ou un enregistrement de marque. Dans le cadre du système international et dans certains offices, un déposant peut déposer une demande d'enregistrement de marques indiquant l'une ou plusieurs des 45 classes de produits et de services définies dans la classification de Nice. Les offices sont dotés d'un système de dépôt de demandes monoclasses ou multiclassées. Par exemple, les offices du Japon, de la République de Corée et des États-Unis d'Amérique, ainsi que de nombreux offices européens se sont dotés de systèmes de dépôt de demandes multiclassées. Les offices du Brésil, de la Chine et du Mexique utilisent des systèmes monoclasses, ce qui oblige les déposants sollicitant la protection de leur marque à déposer une demande distincte pour chaque classe. Pour bien rendre compte des différences relatives au nombre de demandes entre les offices, il est utile de comparer le nombre de classes que contiennent leurs demandes et enregistrements respectifs.

Nombre de dessins et modèles: le nombre de dessins et modèles contenus dans une demande ou un enregistrement de dessin ou modèle industriel. Le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels permet aux déposants de faire protéger jusqu'à 100 dessins et modèles industriels pour des produits appartenant à une seule et même classe en déposant une seule demande. Certains offices de propriété intellectuelle autorisent ainsi les demandes à contenir plus d'un dessin ou modèle pour le même produit ou au sein de la même classe, alors que d'autres n'autorisent qu'un seul dessin ou modèle par demande. Pour bien rendre compte des différences relatives au nombre de demandes entre les offices, il est utile de comparer le nombre de dessins et modèles que contiennent leurs demandes et enregistrements respectifs.

Non-résident: à des fins statistiques, une demande de "non-résident" renvoie à une demande déposée auprès de l'office de propriété intellectuelle de l'État ou du pays dans lequel n'est pas domicilié le déposant de la demande concernée nommé en premier. Par exemple, une demande déposée auprès de l'Office des brevets du Japon par un déposant résidant en France est considérée comme une demande de non-résident du point de vue de cet office. Les demandes de non-résidents sont parfois désignées sous le nom de "demandes étrangères". Une délivrance ou un enregistrement accordé à un non-résident est un droit de propriété intellectuelle délivré sur la base d'une demande de non-résident.

Propriété intellectuelle: œuvres de l'esprit : inventions, œuvres littéraires et artistiques, emblèmes, noms, images et dessins utilisés dans le commerce. La propriété intellectuelle comporte deux volets : la propriété industrielle, qui comprend les brevets, les modèles d'utilité, les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques de provenance, et le droit d'auteur, qui s'applique aux œuvres littéraires, telles que romans, poèmes, pièces de théâtre, films, aux œuvres musicales et artistiques, telles que dessins, peintures, photographies et sculptures, et aux œuvres d'architecture. Les droits connexes du droit d'auteur sont ceux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs prestations, ceux des producteurs de phonogrammes sur leurs enregistrements et ceux des organismes de radiodiffusion sur leurs émissions de radio et de télévision.

Résident: à des fins statistiques, une demande de résident renvoie à une demande déposée auprès de l'office de propriété intellectuelle de l'État ou du pays dans lequel est domicilié le déposant de la demande concernée nommé en premier. Par exemple, une demande déposée auprès de l'Office des brevets du Japon (JPO) par un résident du Japon est considérée comme une demande émanant d'un résident pour le JPO. Les demandes de résidents sont parfois désignées sous le nom de demandes nationales.

Système de La Haye: nom abrégé du Système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Le système de La Haye permet aux déposants d'enregistrer jusqu'à 100 dessins et modèles industriels dans plusieurs pays moyennant le dépôt d'une demande unique auprès du Bureau international de l'OMPI. Il simplifie le processus d'enregistrement multinational en évitant aux déposants d'avoir à présenter une demande distincte auprès de chaque office de propriété intellectuelle. Le système simplifie aussi, par la suite, la gestion des dessins et modèles industriels car il permet d'enregistrer les modifications ou de renouveler l'enregistrement en accomplissant une seule formalité.

Système de Madrid: expression abrégée désignant le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, établi en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid et administré par l'OMPI. Le système de Madrid permet à un déposant de demander l'enregistrement d'une marque dans un grand nombre de pays moyennant le dépôt d'une seule demande auprès d'un office national ou régional de la propriété intellectuelle qui est partie au système. Le système de Madrid simplifie le processus d'enregistrement

des marques dans plusieurs pays en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte auprès de chaque office. Il simplifie aussi, par la suite, la gestion de la marque car il permet d'enregistrer des modifications ou de renouveler un enregistrement en accomplissant une seule formalité. L'enregistrement en vertu du système de Madrid ne crée pas une marque internationale et la décision d'enregistrer ou de rejeter la marque reste du ressort des offices des marques nationaux ou régionaux. Les droits afférents aux marques sont limités au territoire sur lequel les offices d'enregistrement des marques exercent leurs compétences.

Système du PCT: Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) est un traité international administré par l'OMPI qui facilite l'acquisition des droits de brevet dans un grand nombre de pays. Le système du PCT simplifie la procédure du dépôt multinational en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays. Toutefois, la décision d'octroyer ou non des droits de brevet reste du ressort des offices de brevets nationaux ou régionaux et les droits attachés aux brevets restent limités au territoire de l'administration qui délivre ces derniers. Le traitement des demandes internationales selon le PCT commence par la phase internationale, au cours de laquelle sont effectués une recherche internationale et, éventuellement, un examen préliminaire international, et s'achève avec la phase nationale, au cours de laquelle les offices nationaux ou régionaux des brevets se prononcent sur la brevetabilité d'une invention selon la législation nationale.

Titres de propriété intellectuelle en vigueur: titres de propriété intellectuelle en cours de validité. Pour continuer de maintenir ses effets, la protection de la propriété intellectuelle doit être maintenue en vigueur, principalement en payant les taxes dues à l'office de propriété intellectuelle de l'État ou du pays accordant la protection.

Voie directe: demandes de protection de la propriété intellectuelle déposées directement auprès de l'office national de l'État ou du pays concerné ou agissant au nom de ceux-ci. La voie directe est aussi appelée "voie nationale" ou "voie de Paris".

Ressources statistiques

Centre de données statistiques de propriété intellectuelle



Le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI est un service en ligne gratuit qui permet d'accéder aux données statistiques de l'OMPI sur les brevets, les modèles d'utilité, les marques, les dessins et modèles industriels et l'utilisation des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Les utilisateurs peuvent choisir parmi un large éventail d'indicateurs et visualiser ou télécharger les données. Destiné aux spécialistes, chercheurs et responsables de l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle dans le monde entier, ce service est accessible sur la page Internet de l'OMPI consacrée aux statistiques à l'adresse www.wipo.int/ipstats/fr.

Statistiques de propriété intellectuelle par pays



Venez consulter les statistiques par pays sur les pages Internet de l'OMPI, qui contiennent des données statistiques ainsi que des séries chronologiques plus longues sur les brevets, modèles d'utilité, marques et dessins et modèles industriels. Tout comme le Centre de données de propriété intellectuelle de l'OMPI, ce service est également accessible sur notre page Internet consacrée aux statistiques de propriété intellectuelle, à l'adresse www.wipo.int/ipstats/fr.

Les statistiques de propriété intellectuelle par pays sont également disponibles en anglais et en espagnol.





Pour plus d'informations, veuillez contacter
l'**OMPI** à l'adresse **www.wipo.int**

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél: + 4122 338 91 11
Télécopieur: + 4122 733 54 28

Publication de l'OMPI N° 943F/14
ISBN 978-92-805-2623-3